



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP)

Aux représentants des médias

Communiqué de presse du 21 février 2013

Comment améliorer l'accès des policiers aux compétences sociales et relationnelles

Résultats de l'évaluation de la politique de formation de la police

La Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) relève des défauts de conception dans l'organisation et les processus de la formation policière. Son rapport met particulièrement en évidence le manque d'alternance entre théorie et pratique. Ce défaut rend difficile l'acquisition des compétences sociales et relationnelles sur lesquelles le brevet fédéral insiste pourtant. La CEPP formule différentes recommandations pour améliorer la portée pratique des enseignements.

D'une durée de 12 mois, la formation policière de base aboutit à l'obtention d'un brevet fédéral décerné par l'Institut suisse de police. Les cantons disposent d'une certaine marge de manœuvre pour organiser le processus de formation. Ainsi, à Genève, celui-ci débute par une formation théorique de base, suivie, après la certification, d'un stage pratique de deux à trois ans. La CEPP considère que ces deux volets – théorique et pratique – sont insuffisamment articulés sur le plan pédagogique pour remplir tous les objectifs du brevet, en particulier en ce qui concerne la transmission de compétences sociales et relationnelles. Afin de remédier au manque d'alternance entre la théorie et la pratique, la CEPP recommande d'intégrer des périodes de stage avant l'obtention du brevet et, ce faisant, d'allonger la durée de la formation de base.

Si les jeunes policiers font un bilan positif de leur formation, ils se montrent critiques à l'égard des enseignements associés à la transmission de compétences sociales et relationnelles tels que l'éthique, les droits de l'homme, la psychologie policière et la police de proximité. Pour la CEPP, la dépréciation de ces matières découle d'un manque d'articulation avec la pratique et les enseignements techniques. Ce problème est rendu plus aigu par l'appréciation plutôt négative que font les jeunes policiers des tâches assimilées à de l'intervention sociale. Paradoxalement, ces derniers se distancient des enseignements censés les aider à gérer des situations de travail qu'ils considèrent eux-mêmes comme difficiles: interaction avec les victimes d'atteintes à l'intégrité physique ou sexuelle, avec les personnes souffrant de troubles psychiques ou avec les jeunes en groupe notamment.

En conséquence, la CEPP recommande de décloisonner les enseignements en intégrant, par exemple, des éléments de psychologie dans les cours de techniques et tactiques d'intervention. Elle propose en outre d'instaurer des journées d'immersion dans des organisations actives dans les domaines de la santé, du social et de la migration dans le but de renforcer les collaborations entre professionnels sur le terrain.

La CEPP a également examiné l'organisation du Centre de formation de la police et, sur la base de ses constats, recommandé de renforcer son pilotage pédagogique ainsi que la planification et la coordination des enseignements. La CEPP recommande en outre à la direction de la police de définir une politique globale de formation allant du recrutement jusqu'à la formation continue.

*Pour toute information complémentaire, M. Hugues Balthasar, secrétaire permanent,
tél. 022.388.75.50*